

**Rapport du mandataire de la Métropole Aix
Marseille Provence au sein de la SOCIETE DU
CANAL DE PROVENCE ET D'AMENAGEMENT DE
LA REGION PROVENCALE**

Année 2023

Sommaire

1 - Fiche récapitulative	4
2 - Activités, actualités et situation financière et évolution actionnariale	4
a. Activités de l'EPL.....	4
b. Situation financière de l'EPL	11
c. Etat des filialisations	14
d. Evolutions statutaires effectuées dans l'année	21
3 - Relations contractuelles et financières entre l'EPL et la collectivité	21
a. Liste des contrats en cours avec la collectivité actionnaire.....	21
b. Garanties d'emprunts de la collectivité.....	22
c. Avances en compte courant de la collectivité	22
d. Aides	22
e. Dividendes distribués aux actionnaires dont la collectivité	22
4 - Contrôles et gestion des risques	23
a. Principaux risques et incertitudes.....	23
b. Contrôle interne	23
c. Contrôles externes	25
5 - Bilan de la gouvernance de l'EPL.....	26
a. Actionnariat	26
b. Les dirigeants.....	27
c. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux	28
d. Bilan de la gouvernance.....	29

Rappel du contexte

Conformément à l'article L.1524-51 du code général des collectivités territoriales, les représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Conseil d'administration de la société du canal de Provence présentent un rapport écrit devant le conseil de la Métropole.

Nom du représentant de la collectivité	Fonction au sein du Conseil d'administration SCP
Arnaud MERCIER (désigné le 31/07/2020)	Administrateur, Vice-Président
Roland GIBERTI (désigné le 29 juin 2023 en remplacement de M. Arnaud MERCIER)	Administrateur, Vice-Président
Amapola VENTRON (désignée le 15/10/2020, également représentante de la Métropole à l'Assemblée générale)	Administrateur
Vincent LANGUILLE (désigné le 31/07/2020)	Censeur

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectifs :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus,
- pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat,
- de renforcer le contrôle analogue pour les SPL,
- de s'assurer que la société SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION PROVENCALE agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité Métropole Aix-Marseille-Provence.

Dans le respect de ces dispositions, le présent rapport est destiné à être transmis aux collectivités actionnaires pour délibération.

1 - Fiche récapitulative

Informations générales	
Dénomination de la société	SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION PROVENCALE
Siège social	Le Tholonet
Adresse administrative	CS 70064 – 13182 AIX EN PROVENCE CEDEX 5
Date de création	01/01/1957
Secteur d'activité / métier	Eau, assainissement
Objet social	L'aménagement de la région provençale en vue de sa mise en valeur notamment par l'irrigation et l'alimentation en eau domestique et industrielle des collectivités rurales et urbaines.
Président(e) ou PDG	Mme Fabienne JOLY
Directeur général et Directeur général délégué	M Jean-Luc IVALDI
Commissaire aux comptes et date de nomination	KPMG SA - 480 avenue du Prado – 13008 MARSEILLE 28 JUIN 2022
Nombre de salariés	624 au 31/12/2023

2 - Activités, actualités et situation financière et évolution actionnariale

a. Activités de l'EPL

Historique

La Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale (SCP), Société anonyme d'économie mixte ayant le statut de société d'aménagement régional (SAR) prévu par les articles L112-8 et L112-9 du code rural, a été créée en 1957. La majorité de son capital est détenue par les collectivités publiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, son objet étant de contribuer au développement économique et à la mise en valeur de la région notamment par l'aménagement hydraulique.

Par décret n° 63-509 du 15 mai 1963 la SCP s'est vue confiée par l'Etat la concession générale des travaux de construction du canal de Provence et d'aménagement hydraulique et agricole du bassin de la Durance. Par voie de concession, la SCP conçoit, développe, exploite et entretient l'ensemble des ouvrages du canal de Provence. La Société a ainsi pour objectif d'assurer sur le long terme, la pérennité et la continuité du service de l'eau, mais aussi le maintien au nominal

des performances des patrimoines concédés qui reviendront en 2038 à l'autorité concédante, la Région Sud suite au transfert de la concession de l'Etat à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au terme d'un avenant au contrat de concession et au cahier des charges de la concession en date du 9 février 2009.

Le périmètre de la concession se déploie sur cinq départements : Alpes de Haute-Provence, Bouches-du-Rhône, Hautes-Alpes, Var, Vaucluse.

Présentation générale

L'objet social de la Société du Canal de Provence est défini dans l'article 2 des statuts de l'entreprise. Il est stipulé que :

La société a pour objet de concourir de manière durable au développement économique et à la mise en valeur de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, notamment par l'aménagement hydraulique en vue de l'irrigation et de l'alimentation en eau pour tous les usages, domestiques, agricoles, industriels.

L'objet de la société comporte à titre principal :

- 1 les études, la réalisation et l'exploitation de l'ouvrage dénommé Canal de Provence, issu du Verdon, de ses ouvrages accessoires, des réserves en eau qu'exigera son exploitation, en vue de satisfaire les besoins de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- 2 les études, la réalisation et l'exploitation de tous autres ouvrages tendant à la mise en valeur hydraulique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et à la sécurisation de la disponibilité pérenne de l'approvisionnement en eau des territoires,
- 3 les études et la réalisation des travaux de modernisation et de mise aux normes des ouvrages hydrauliques déjà existants ainsi que leur exploitation, sur la demande des collectivités locales concernées,
- 4 les actions d'accompagnement de l'irrigation, sous forme d'assistance technique aux usagers de l'eau et en particulier les exploitants agricoles, en matière d'irrigation et d'études ou d'interventions particulières relatives à des actions foncières d'aménagement ou de reconversion d'exploitations agricoles, ainsi qu'à la commercialisation ou à la transformation des produits,
- 5 les actions d'études, d'animation et d'aménagement ayant pour but le développement des territoires ruraux, ainsi que toutes activités d'études, de conception, de développement, de réalisation, d'exploitation, de production et de vente d'énergies renouvelables et tous types d'activité s'y rattachant directement ou indirectement,
- 6 la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre d'actions diversifiées d'aménagement, de mise en valeur, de développement ou d'équipement, en partenariat avec les autorités compétentes. A ce titre, la Société pourra prêter son concours à des administrations,

collectivités, organismes ou sociétés situés en France ou à l'étranger pour réaliser toutes études et travaux utilisant des méthodes et des techniques dans lesquelles elle aura acquis une compétence particulière, ou leur apporter son assistance pour l'exécution de tous projets d'aménagement entrant dans son objet.

Enfin, sous réserve des stipulations de l'article 29 de l'acte de concession, et moyennant les autorisations prévues par les lois et règlements en vigueur, la Société pourra, sur fonds propres et dans le cadre de son objet, prendre toutes participations dans les opérations et entreprises, par voie d'apports, souscriptions, achats de titres ou droits sociaux, création de sociétés nouvelles ou autrement.

Principales activités et opérations de l'année écoulée

Les principales activités et opérations de la Société du Canal de Provence sont détaillées dans le « Rapport d'activité » 2023.

La SCP est intervenue au titre de diverses activités au bénéfice de plusieurs collectivités relevant de la Métropole Aix-Marseille-Provence, listées ci-dessous :

Activités d'exploitation :

- gestion d'une crise de la qualité de l'eau au Centre de ROGNAC,
- réparation d'une fuite du feeder principal DN1200 entre VALTDREDE et PONTEAU,
- maîtrise de la turbidité dans le cadre du contrat LYONDELL BASELL à BERRE L'ETANG,
- perte et remplacement d'un automate à PONTEAU,
- réalisation de la première phase des travaux de remplacement du DN2000, à la prise des Giraudets-LES PENNES MIRABEAU,
- mise en service d'un nouveau réseau, dans le secteur d'ISTRES et instruction des demandes de raccordements dans le périmètre de BERRE,
- diverses interventions de maintenance spécifique ou de rénovation à l'usine de SAINT CHAMAS, à la SP de CABARDELE, à la réserve de VALTREDE , au Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), etc...,
- vérification du comportement du barrage de BIMONT, et tests de l'efficacité des nouvelles vannes des évacuateurs de crue.

Volumes distribués :

- Le total des volumes facturés en 2023 (**219 628 961 m³**) est en baisse 5,1 % par rapport à 2022 (**231 537 415 m³**) en raison d'une pluviométrie assez importante au mois de mai 2023. En revanche les volumes facturés en 2023 sont supérieurs de 4,6 % par rapport à la moyenne des 5 années précédentes.

Evolution des points de livraison d'eau

Au cours de l'année 2023, on observe une augmentation de 824 points de livraison ruraux (postes, bornes ou poteaux) sur les réseaux concédés soit une croissance de 1,2 %.

Evolution des surfaces agricoles équipées

Les Surfaces Equipées agricoles qui atteignent 77 906 hectares en 2023 contre **76 843 en 2022 soit une progression de +1%**

Evolution des barèmes

- Le Conseil d'Administration de la SCP et son autorité concédante, la Région Sud Provence Alpes-Côte d'Azur, ont approuvé en 2010 et 2012 la mise en place d'une nouvelle formule de révision des prix. Cette nouvelle formule est entrée en application au fur et à mesure de la rénovation des différents services de l'eau SCP et est aujourd'hui l'unique référence, quelle que soit la destination de l'eau et quel que soit le périmètre au sein de la concession.
- La révision tarifaire qui s'est appliquée en 2023 a été de 6,84 % et pour 2024 de 1,90 %.
- Entre 2010 et 2023, les prix du service de l'eau destiné à la potabilisation délivré par la SCP ont progressé de 23,04 %, soit 1,61 % par an en moyenne.

Evolution des recettes par segment de clientèle

L'année 2023 est marquée par une baisse significative des volumes distribués sur les principaux usages ruraux IRR, ARRO, EBD générant une baisse globale des recettes de - 2,0 %. En revanche au niveau des urbains et industriels, la hausse des volumes distribués de +2,9 % a généré une augmentation de recettes de 5,3 %.

Au global, en 2023 pour la concession CRCP la hausse des recettes est de 2,0 % par rapport à 2022, avec un montant total de 106 552 851 €.

Evolution des dessertes urbaines

- Même si l'année 2023 a été marquée par une sécheresse moins prononcée qu'en 2022 les consommations des contrats « eau urbaine » sont en hausse de 2,5 % et de 13,2 % par rapport à 2021. La tendance est inversée pour l'eau potable livrée par la société pour laquelle on enregistre une baisse de 1,8 % par rapport à 2022. Autre baisse constatée, celles des consommations en période de pointe qui reculent de -8,1 % par rapport à l'an dernier.
- A noter : Dans le cadre de la convention d'échanges d'eau entre la Métropole Aix-Marseille Provence et la SCP, il a été livré au Vallon Dol 29,2 millions de m³, mesurés en sortie de réserve, soit une augmentation de 1,4 % par rapport à 2022.

Rénovation des ouvrages

Le programme de rénovation 2023 constitue la première année du plan quinquennal 2023-2027, dont le montant s'établit au total à 157,5 Millions d'Euros. L'augmentation du plan de 150 à 157,5 Millions d'Euros pour tenir compte de l'inflation et des besoins techniques des ouvrages a été approuvé en conseil d'administration du 12 décembre 2023. Le précédent plan quinquennal 2018-2022 s'élevait à 150 Millions d'Euros.

En 2023, le montant des dépenses nettes de rénovation a atteint 33,9 Millions d'Euros pour un budget de 34,7 Millions d'Euros, le taux de réalisation budgétaire est de 21 %.

Evolution prévisionnelle du programme opérationnel d'investissement

L'année 2024 constitue la deuxième année du plan quinquennal de rénovation couvrant la période 2023-2027 dont le montant a été fixé à 157,5 Millions d'Euros. Les prévisions de dépenses du programme de rénovation 2024 s'élèvent à 36,3 Millions d'Euros financés pour 35,8 Millions d'Euros

par la reprise de la provision de maintenance et 0,5 Million d'Euros de recettes issues de la participation des tiers pour le financement des déviations de conduite, notamment.

Travaux en cours ou réalisés en 2023

Les dépenses d'investissement comptabilisées pour l'année 2023 s'élèvent à 54,7 Millions d'euros, dont 46,5 Millions d'euros de travaux et 8,1 Millions d'Euros de production immobilisée.

Le taux de réalisation du programme d'investissement par rapport au budget s'élève donc à 113 %, ce qui correspond à une progression de 73 % par rapport à l'année 2022.

Evolution prévisible du programme d'investissement en 2024

Les prévisions du programme d'investissement pour 2024 se maintiennent à un niveau élevé de 45 M€.

Activités d'ingénierie

- Avec des recettes de 8,6 Millions d'Euros et un EBE au PRI de 2,3 Millions d'Euros (hors dépenses commerciales et innovation), les résultats de l'ingénierie sont historiques. Elles dépassent les prévisions budgétaires et n'ont jamais été aussi hautes. En termes de résultat financier, pour la première fois l'ingénierie a la capacité d'équilibrer la totalité des frais centraux qui lui sont affectés.
- L'augmentation des recettes est due en grande partie au développement de l'activité sur la France métropolitaine +35 % par rapport à 2022, et à la très bonne performance de l'agence de la Réunion qui atteint un chiffre de 1,7 Million d'Euros en augmentation de 7 % par rapport à 2022. En revanche, l'activité à l'international est impactée par l'instabilité politique dans des régions où la SCP est traditionnellement présente : le Sud Sahel (Mali, Burkina Fasso, Niger) et Haïti. Elle s'établit à 2,5 Millions d'Euros, en légère baisse par rapport à 2022. Sa performance financière est cependant remarquable avec une marge nette (de frais commerciaux et centraux) de 34 %.
- L'ouverture de l'agence de Valence, conformément aux objectifs du projet d'entreprise devrait permettre de développer l'activité dans le quart Sud-Est de la France.
- Les prises de commande en 2023 ont également atteint un haut historique, en France métropolitaine, avec 8,5 Millions d'euros enregistrés, +6 % par rapport à 2022.

Activités de prévention contre les risques naturels

La prévention contre les risques naturels a de nouveau été en 2023 une thématique majeure d'intervention de la SCP pour le compte des collectivités notamment en région.

Activités de gestion des forêts

- Les projets relatifs à la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) se sont poursuivis en 2023, la SCP effectuant des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'études d'aménagement des massifs forestiers et de maîtrise d'œuvre, notamment dans le cadre de PIDAF (Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier) ou de plans de massifs.
- La SCP a poursuivi son accompagnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence (MAMP) dans la défense des forêts contre les incendies au travers de sa mission de maîtrise d'œuvre de travaux forestiers et/ou de génie civil sur plusieurs massifs forestiers. Elle a suivi l'exécution de nombreux chantiers de travaux forestiers (débroussaillages/abattages) sur ce territoire, mais également des travaux de restauration des terrains incendiés sur les communes des Pennes Mirabeau et de Sausset. Elle a également finalisé l'étude d'actualisation du Plan de massif de

l'Arbois avec la définition de la stratégie en concertation avec les acteurs DFCI du territoire et du plan d'aménagement et de débroussaillage en découlant.

Activités de stockage et de transfert de la ressource en eau

Pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence (MAMP), après 3 ans et demi de travaux, les travaux de rénovation de l'aqueduc de Roquefavour se sont terminés début 2024. La SCP est intervenue en tant que maître d'œuvre au sein de Groupement de maîtrise d'œuvre piloté par le cabinet d'architecture Sud/Sud-Est Architecture représenté par l'architecte François Botton.

Activités de production d'énergies renouvelables

En 2023, la production des centrales en exploitation a été importante avec des recettes plus importantes que prévues:

- GIE Eyguieres avec 5 800 MWh et un résultat net positif de 125 827 €,
- GIE Manosque avec 790 MWh et un résultat net positif de 1 662 €
- Fontaine de Vaucluse avec 880 MWh, et un résultat net positif de 180 239 € en 2023.

L'activité de développement de nouveaux projets a été soutenue en 2023 :

- obtention du permis de construire pour le projet de photovoltaïque flottant de Vallon Dol ;
- réalisation de 3 projets expérimentaux agrivoltaïques pour AGRITEOS, filiale de SCP et Ombrea, à Apt, Noves et Saint Martin de Crau,
- lancement des études et esquisses des ombrières de canal avec ENEREO, filiale de SCP et SERGIES

La SCP a mené des activités "production d'énergies renouvelables" avec la création, le cas échéant, de sociétés de projet dédiées. Les actions sont conduites dans les domaines de l'hydroélectricité, l'agrivoltaïsme, le photovoltaïque au sol en partenariat avec ENERCOOP, le stockage d'énergie flexible.

Sur le territoire métropolitain, le projet FLEXIPOMPE est conduit en partenariat avec la startup EQINOV. Il s'agit d'un projet innovant qui prend en compte les tensions apparaissant sur le réseau de transport électrique pour piloter les stations de pompage. Il est mis en œuvre sur trois stations de pompage de la région Aixoise qui représentent 9 % de la puissance totale exploitée auxquelles s'est ajoutée cet été la Station de pompage de Ginasservis.

Perspectives de développement

Un projet d'entreprise « EAU'RIZON 2027 » a été adopté lors du Conseil d'administration du 28 avril 2022.

Ce projet fixe les ambitions de la SCP à l'horizon 2027 et définit 5 axes stratégiques de développement pour l'entreprise.

Les perspectives de développement de la Société du Canal de Provence,

Activité concession régionale du canal de Provence /service de l'eau :

- Les précipitations constatées sur le début de l'année laissent espérer une réduction significative des déficits constatés ces deux dernières années sur l'ensemble du

périmètre de la concession. Cette situation pourrait entraîner des variations plus ou moins significatives de la mobilisation des ressources de la concession par les clients.

- Les consommations pour l'irrigation agricole devraient ainsi se stabiliser en 2024.
- Concernant l'arrosage des espaces verts et jardins, il semble que les arrêtés sécheresse et les messages de sobriété envoyés aux clients fassent évoluer les comportements des usagers. La diminution de 18 % entre 2022 et 2023 pourrait être stabilisée au niveau de 2024, si les arrêtés sont moins restrictifs que les années précédentes.
- Concernant les industriels, leurs engagements pour respecter les réductions imposées par le « plan Eau » et la mise en place de leur Plan de Sobriété Hydrique (PSH) devraient orienter leurs consommations à la baisse.
- Concernant l'eau urbaine (alimentation des collectivités pour l'AEP), le risque d'une baisse du recours aux contrats CRCP est à craindre, les ressources locales étant reconstituées pour l'été. En revanche, en cas d'été très chaud, la baisse pourrait être plus mesurée car les collectivités pourraient être amenées à faire face à des pointes de débit importantes qui nécessiteraient de recourir aux contrats de la CRCP.

Activité concession régionale du canal de Provence/investissement :

- Il est prévu un maintien d'un niveau élevé d'investissement à 45 M€, lié à la mise en œuvre du Plan d'Aménagement et d'Investissement (PAI).
- La SCP sera fortement impliquée en appui à la réalisation du schéma Var Eau 2050, afin de définir les besoins et les solutions pour un meilleur accès à l'eau sur le Département du Var.
- 2024 verra la finalisation de la révision du PAI et le montage du nouveau POI 2024-2026.

Activité concession régionale du canal de Provence /rénovation :

- Les prévisions de dépenses du programme de rénovation 2024 s'élèvent à 36,3 Millions d'Euros financés pour 35,8 Millions d'Euros par la reprise de la provision de maintenance et 0,5 Million d'Euros de recettes (participation des tiers pour le financement des déviations de conduite, notamment).

Activité ingénierie :

- En France, l'activité ingénierie confirme sa lancée de 2023. Une affaire importante en GEMAPI a, entre autres, été remportée en région Auvergne-Rhône-Alpes.
- A l'export, l'activité est soutenue avec plusieurs offres en cours de négociation dans les Balkans et en Europe centrale.

Activité services :

- L'activité Services est, au premier trimestre 2024, dans la continuité de l'année précédente. A noter que les projets d'irrigation pour les agriculteurs est nettement plus dynamique avec un nombre important de devis réalisés dont une part importante a été acceptée.
- L'offre d'e-commerce est en cours d'élaboration.

- Il est à noter le déploiement également d'une offre destinée aux clients industriels et PME, autour du "petit cycle de l'eau". Ces efforts commerciaux pourraient conduire à des premiers succès sur l'exercice 2024.
- En France, la SCP a été retenue pour assurer l'exploitation-maintenance d'un réseau d'eau brute pour la ville de Port de Bouc, dans le cadre d'un appel à projet de l'ANRU.

Activité production d'énergies renouvelables :

- Pour permettre d'accélérer le déploiement des ombrières de canal, il est prévu la réalisation de démonstrateurs.
- L'identification de projets exemplaires d'ombrières agrivoltaïques devrait être finalisée sur différents territoires et pour les cultures les plus adaptées.
- Les travaux de la microcentrale de Châteauroux les Alpes devraient être lancés par le GIE.

b. Situation financière de l'EPL

Bilan financier et économique

€	2021	2022	2023	Var 2022/2023
Capital social	3 762 800	3 762 800	3 762 800	0
Chiffre d'affaires	114 244 203	126 599 013	129 663 726	3 064 713
Total produits d'exploitation	150 826 107	174 280 656	175 762 874	1 482 218
Coûts salariaux	39 025 346	42 455 784	45 808 244	3 352 460
Total charges d'exploitation	126 581 290	145 905 685	156 050 116	10 144 431
Résultat d'exploitation	24 244 816	28 374 971	19 712 759	-8 662 212
Résultat net	2 837 334	-38 658	4 594 457	4 633 115
Trésorerie nette	129 036 987	118 444 820	116 755 701	-1 689 119
Capitaux propres	1 265 053 822	1 297 057 134	1 337 621 798	40 564 664
Dettes financières	98 019 873	94 790 819	113 508 238	18 717 419

En 2023, la SCP a poursuivi sa croissance.

Avec 140.7 millions d'euros, les produits d'exploitation 2023 – hors reprises sur amortissements - sont en progression de 3.5 % par rapport à 2022. Les produits du Service de l'eau atteignent 112 millions d'euros, en croissance de 2.1 millions d'euros. Les activités propres de la société ont bénéficié d'une bonne dynamique portée par de l'activité d'ingénierie en augmentation de 1.44 million d'euros.

L'investissement – hors immobilisations financières - a été particulièrement soutenu passant de 36 à 57 millions d'euros.

Les marchés obligataires et actions ont enregistré en 2023 des performances solides et la valeur des fonds dédiés de la société a recouvré un niveau proche de celui de 2021. Les produits financiers sont en hausse de 8,3 millions d'euros et les charges financières en diminution de 8,3 millions d'euros avec le remboursement anticipé d'un emprunt pour 9 millions d'euros.

L'exercice 2023 se solde par un résultat comptable net bénéficiaire de 4 594 457 euros.

Les recettes du service de l'eau ont généré 113,6 millions d'euros de recettes (y compris la redevance de l'Agence de l'Eau collectée auprès des clients, et les ventes d'énergie), contre 111,4 millions d'euros en 2022.

Les recettes liées à la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des investissements de la concession s'établissent à 10,4 millions d'euros contre 8,7 millions d'euros en 2022.

L'année 2023 démarre le 4-ème plan quinquennal de rénovation avec pour cible un plan de 157,5 millions d'euros. Prévu initialement à 150 millions d'euros, le montant de ce plan a été revu lors du conseil d'administration du 12 décembre 2023 pour être en phase avec le besoin croissant de rénovation et faire face à l'inflation.

Avec 33,0 millions d'euros, les dépenses de rénovation nettes de recettes sont en diminution par rapport au réalisé 2022 (36,8 millions d'euros).

Le périmètre des activités propres est resté stable entre 2022 et 2023.

Chiffre d'affaires par activité

Globalement, le chiffre d'affaires s'établit à 15,8 millions d'euros en 2023 contre 15,7 millions d'euros en 2022 :

- L'activité d'ingénierie regroupe les études, la maîtrise d'œuvre déléguée, les mandats ainsi que les opérations de conception réalisation à l'international. Le chiffre d'affaires réalisé en 2023 se monte à 8,59 millions d'euros contre 7,94 millions d'euros en 2022.

La politique de recherche de marge systématique a ainsi permis à cette activité de dépasser son point mort.

- L'activité de « service en région » qui regroupe les ventes de marchandises et services d'irrigation ainsi que nos activités de laboratoire s'établit à 7,21 millions d'euros, en retrait par rapport aux 7,8 millions d'euros réalisés en 2022.

Prévisions financières pour l'année 2024

La société anticipe un bénéfice potentiel de l'ordre de 1,1 M€ sur l'année 2024.

Cette prévision a été établie pour l'établissement du budget de l'entreprise et dans un contexte de croissance des produits d'exploitation tenant compte de :

- la consommation d'eau correspondante à une année climatique moyenne,
- la révision à la hausse des tarifs du service de l'eau de 1,9 % en 2024,
- l'application du projet de « bouclier énergétique de 10% » en 2024 pour les clients du service de l'eau,

- des ambitions des activités concurrentielles en croissance annuelle de 9 % et formant 12 % du chiffre d'affaires de l'entreprise,
- la dynamique des prestations de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre immobilisées en concession en croissance de près de 29 %.

Les conditions climatiques réelles et leur impact sur les consommations d'eau et les ventes de prestations de service et d'équipements associés à l'utilisation de l'eau, conduisent aujourd'hui à revoir à la baisse cette croissance des produits d'exploitation. Les prévisions sont en cours d'établissement et pourraient conduire à une contraction des produits de 2 à 3 M€.

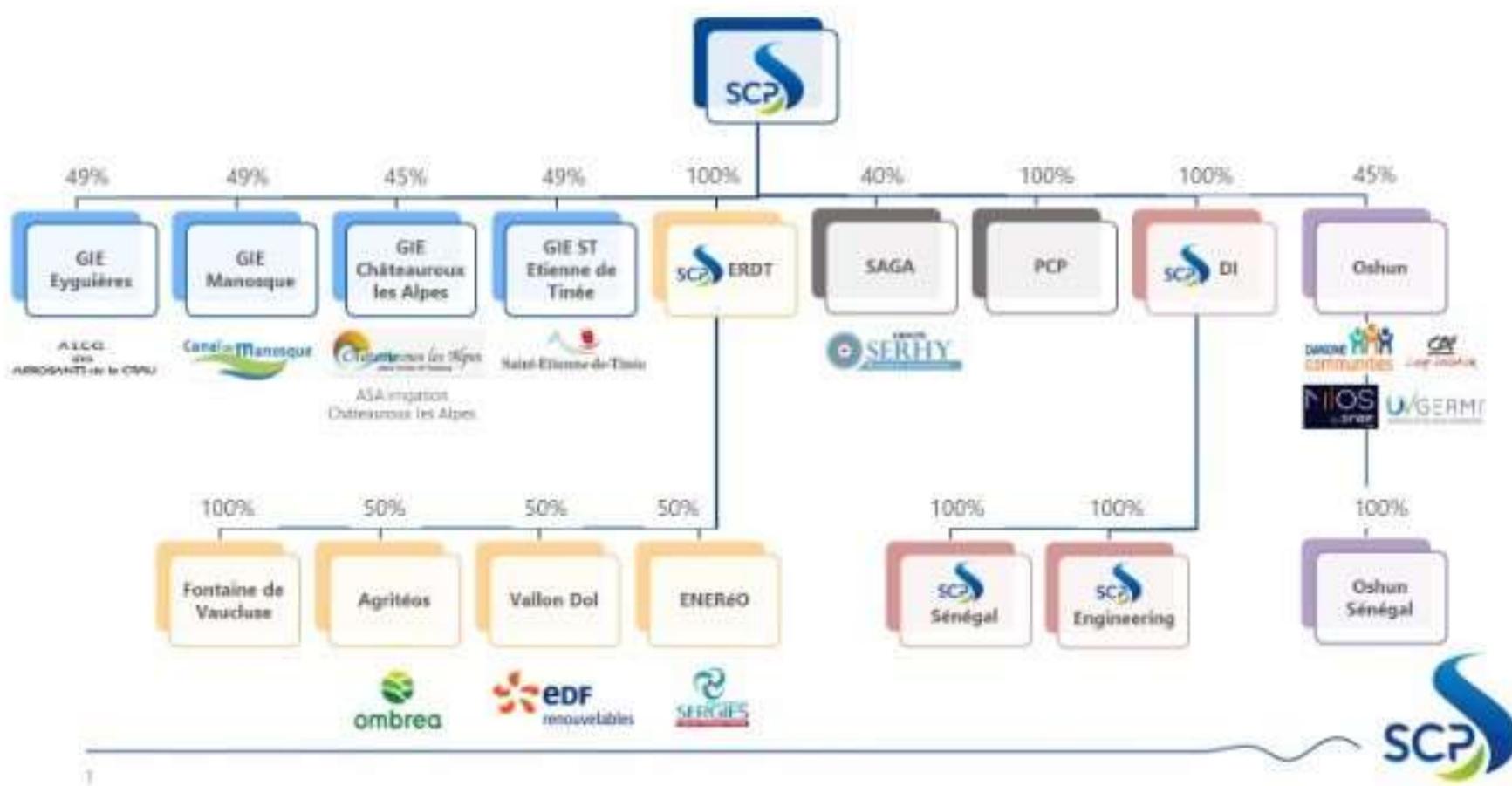
En termes bilanciers, l'activité 2024 devrait se traduire par un accroissement de l'actif détenu par l'entreprise en particulier au titre de la concession à hauteur de 48 M€.

c. Etat des filialisations

Présentation globale

La société détient dans succursales et des bureaux dans plusieurs pays, SCP Tunisie, SCP Maroc, SCP Cameroun, SCP Sénégal, bureaux au Sri-Lanka, Vietnam,

Organigramme « filiales et participations significatives » :



Filiales

	SARL Provençale de conseil et de promotion (PCP)
Montant de la participation	22 867,35 euros
Part de capital détenue	100 %
Domaine d'activité de la Société faisant l'objet de la prise de participation	Négoce et exploitation de tout bien mobilier ou immobilier
Motif de cette prise de participation	Gestion d'un immeuble à usage de bureaux boulevard d'Athènes à Marseille, constituant l'ancien siège social de la société
Identification des représentants de la Société d'Economie Mixte au Conseil d'Administration	Pas de conseil d'administration. Gérant : Jean-Luc IVALDI
	SCP énergies renouvelables et développement territorial SASU
Montant de la participation	150 000 €
Part de capital détenue	100 %
Domaine d'activité de la Société faisant l'objet de la prise de participation	Holding
Motif de cette prise de participation	Cette holding a vocation à porter l'ensemble des participations aux filiales/sociétés de projets pour le développement de l'activité Production d'énergies renouvelables.
Identification des représentants de la Société d'Economie Mixte au Conseil d'Administration	Pas de conseil d'administration
Directeur	Benoit MOREAU
	SCP-développement international SASU
Montant de la participation	150 000 €
Part de capital détenue	100 %
Domaine d'activité de la Société faisant l'objet de la prise de participation	Holding dédiée à la création de filiales ou la prise de participation dans des structures à l'international dans les domaines de compétences de son associée unique.
Motif de cette prise de participation	Développement des activités SCP à l'international

Identification des représentants de la Société d'Economie Mixte au Conseil d'Administration	Pas de conseil d'administration
Directeur	Bruno GRAWITZ

Participations directes

	GIE Energie Châteauroux-les-Alpes (05)
Montant de la participation	GIE sans capital social
Part de capital détenue	Droit aux bénéfices 45 %
Domaine d'activité de la Société faisant l'objet de la prise de participation	Hydroélectricité : Le GIE porte un projet de centrale de haute chute (400 m) turbinant les eaux du torrent du Rabioux sur la commune de Châteauroux les Alpes (05)
Motif de cette prise de participation	Production d'énergies renouvelables
Identification des représentants de la Société d'Economie Mixte au Conseil d'Administration	Jean-Luc IVALDI Jean-Bernard GUIEU
Directeur	SCP - Jean-François CLOAREC
	GIE Energie Saint-Etienne-De-Tinée (06)
Montant de la participation	GIE sans capital social
Part de capital détenue	Droit aux bénéfices 49 %
Domaine d'activité de la Société faisant l'objet de la prise de participation	Hydroélectricité : Le GIE porte le développement d'un projet de microcentrale hydroélectrique sur la commune de St Etienne de Tinée (06)
Motif de cette prise de participation	Production d'énergies renouvelables
Identification des représentants de la Société d'Economie Mixte au Conseil d'Administration	Benoit MOREAU Jean-Bernard GUIEU
Directeur	SCP - Jean-François CLOAREC
	GIE centrale hydro-electrique d'eyguieres (13)
Montant de la participation	GIE sans capital social
Part de capital détenue	Droit aux bénéfices 49 %
Domaine d'activité de la Société faisant l'objet de la prise de participation	Hydroélectricité : Le GIE a en charge l'exploitation et la maintenance d'une microcentrale hydroélectrique réalisée sur le canal d'irrigation des arrosants de la Crau sur la commune d'Eyguières (13).

Motif de cette prise de participation	Production d'énergies renouvelables
Identification des représentants de la Société d'Economie Mixte au Conseil d'Administration	Jean-Luc IVALDI Jean-Bernard GUIEU Anna MORISSET
Directeur	SCP - Jean-François CLOAREC
	GIE Energie Canal de Manosque (04)
Montant de la participation	GIE sans capital social
Part de capital détenue	Droit aux bénéfices 49 %
Domaine d'activité de la Société faisant l'objet de la prise de participation	Hydroélectricité : Le GIE a en charge l'exploitation et la maintenance d'une microcentrale hydroélectrique réalisée sur le canal d'irrigation de l'ASCM (Association Syndicale du Canal de Manoque).
Motif de cette prise de participation	Production d'énergies renouvelables
Identification des représentants de la Société d'Economie Mixte au Conseil d'Administration	Jean-Luc IVALDI Jean-Bernard GUIEU Anna MORISSET
Directeur	SCP - Jean-François CLOAREC
	SAS Société d'aménagement du torrent du Ga (SAGA) En cours de dissolution
Montant de la participation	120 000 euros dont 60 000 de versés
Part de capital détenue	40 %
Domaine d'activité de la Société faisant l'objet de la prise de participation	Construction et exploitation d'une centrale hydroélectrique
Motif de cette prise de participation	Projet d'attribution d'une concession d'Etat
Identification des représentants de la Société d'Economie Mixte au Conseil d'Administration	Jean-Luc IVALDI Jean-Bernard GUIEU
Directeur	SERHY
	SAS Oshun En cours de procédure de liquidation judiciaire simplifiée
Montant de la participation	299 984 euros
Part de capital détenue	45 %
Domaine d'activité de la Société faisant l'objet de la prise de participation	Développement à l'international de la fourniture et de l'installation d'appareils autonomes de traitement de l'eau à des fins de potabilité.

Motif de cette prise de participation	Développement de projets d'accès à une eau saine pour les populations pauvres d'Afrique de l'Ouest.
Identification des représentants de la Société d'Economie Mixte au Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> • Jean-Luc IVALDI • Jean-Bernard GUIEU • Angélique GASPERINI
Administrateur provisoire	Me Bonetto
	SA SCIC TERRE ADONIS
Montant de la participation	1 000 €
Part de capital détenue	Environ 2,30 % (capital variable)
Domaine d'activité de la Société faisant l'objet de la prise de participation	Acquisition et location de terres et d'exploitation agricoles dans le cadre de l'aide à l'installation.
Motif de cette prise de participation	Soutien au développement agricole
Identification des représentants de la Société d'Economie Mixte au Conseil d'Administration	Pas de représentant
Directeur	Hors SCP N.C

Participations indirectes via la SASU-Energies renouvelables et développement territorial

	SASU Hydroelec Fontaine de Vaucluse (84)
Montant de la participation	38 112,25 €
Part de capital détenue	100 %
Domaine d'activité de la Société faisant l'objet de la prise de participation	Hydroélectricité : La SASU a en charge l'exploitation et la maintenance d'une microcentrale hydroélectrique qui turbine les eaux de la Sorgue à Fontaine de Vaucluse (84)
Motif de cette prise de participation	Production d'énergies renouvelables
Identification des représentants de la Société d'Economie Mixte au Conseil d'Administration	Pas de conseil d'administration
Président	SCP-ERDT
	SAS ENERéo
Montant de la participation	5 000 €

Part de capital détenue	50 %
Domaine d'activité de la Société faisant l'objet de la prise de participation	Photovoltaïque : La couverture photovoltaïque des canaux est identifiée comme un axe de développement des projets de production d'énergie renouvelable
Motif de cette prise de participation	Production d'énergies renouvelables
Identification des représentants de la Société d'Economie Mixte au Conseil d'Administration	Pas de conseil d'administration
Président	SERGIES – Hervé LECOMTE
	SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DU VALLON DOL
Montant de la participation	2 500 euros
Part de capital détenue	50 %
Domaine d'activité de la Société faisant l'objet de la prise de participation	Photovoltaïque : Développement d'un projet de centrale solaire photovoltaïque flottante sur le réservoir d'eau brute du Vallon Dol.
Motif de cette prise de participation	Production d'énergies renouvelables
Identification des représentants de la Société d'Economie Mixte au Conseil d'Administration	Pas de conseil d'administration
Directeur général/Président	SCP - Benoit MOREAU/EDF RF
	SAS AGRITEOS
Montant de la participation	50 000 euros
Part de capital détenue	50 %
Domaine d'activité de la Société faisant l'objet de la prise de participation	Développement de projets d'agrivoltaïsme
Motif de cette prise de participation	Production d'énergies renouvelables
Identification des représentants de la Société d'Economie Mixte au Conseil d'Administration	Pas de conseil d'administration
Président/Directeur	SCP ERDT représentée par Benoit MOREAU/OMBREA

Participations indirectes via la SCP- Développement international

	Scp Sénégal
Montant de la participation	6 560 000 FCFA soit environ 10 000 €
Part de capital détenue	100 %

Domaine d'activité de la Société faisant l'objet de la prise de participation	Réalisation de toutes études, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre dans le domaine des aménagements hydraulique et de l'irrigation.
Motif de cette prise de participation	Poursuite du développement des activités d'ingénierie au Sénégal initié par la succursale locale
Identification des représentants de la Société d'Economie Mixte au Conseil d'Administration	Pas de conseil d'administration
Président	SCP-DI représentée par Jean-Marc PHILIP
	SCPE Société du Canal de Provence Engineering -SURL
Montant de la participation	160 000 DTunisien, soit environ 47 748 €
Part de capital détenue	100 %
Domaine d'activité de la Société faisant l'objet de la prise de participation	Réalisation de toutes études, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre dans le domaine des aménagements hydrauliques et de l'irrigation.
Motif de cette prise de participation	Poursuite du développement des activités d'ingénierie en Tunisie et plus globalement à l'international initié par la succursale locale.
Identification des représentants de la Société d'Economie Mixte au Conseil d'Administration	Pas de conseil d'administration
Gérant	Bruno GRAWITZ

Comptes consolidés

A ce jour, la société n'établit pas de comptes consolidés au motif que toutes les entreprises contrôlées de manière exclusive ou conjointe présentent, tant individuellement que collectivement, un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle.

d. Evolutions statutaires effectuées dans l'année

Les statuts de la société ont évolué en décembre 2023. Cette mise à jour a été approuvée à l'unanimité par l'assemblée générale extraordinaire convoquée le 12 décembre 2023 et portait sur :

- la nécessité d'adapter l'objet social de la Société suite à l'adoption du nouveau projet d'entreprise « EAU'RIZON 2027 » pour y inclure les activités de production et de vente d'énergies renouvelables, et les activités à l'international,
- la mise en conformité avec le fonctionnement actuel du Conseil d'administration,
- la prise en compte des évolutions législatives en droit des sociétés.

Conformément aux dispositions de l'article L1524-1 du code général des collectivités territoriales, ce projet de modification des statuts avait été préalablement soumis aux collectivités actionnaires de la SCP pour délibération.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société du Canal de Provence a été convoquée une fois l'accord de chaque collectivité actionnaire obtenu (Délibération Métropole Aix-Marseille-Provence le 29 juin 2023).

La précédente mise à jour des statuts de la SCP datait du 8 février 2019.

Evolution de l'actionnariat

La dernière évolution de l'actionnariat enregistrée date de janvier 2019, il s'agissait de la cession des parts détenues par la Ville de Marseille au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence. A cette occasion, ce sont 45 019 actions représentant 18.239 % du capital de l'entreprise qui ont changé de détenteur.

3 - Relations contractuelles et financières entre l'EPL et la collectivité

a. Liste des contrats en cours avec la collectivité actionnaire

Les conventions en cours sont les suivantes :

- Une convention « cadre de partenariat portant sur la réalisation d'infrastructures hydrauliques à dominante agricole et de projets » visant à soutenir l'agriculture sur le

territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence n°Z221300COV, a été conclue entre la SCP et la Métropole à compter du 13 décembre 2022 et ce, pour une durée de six ans.

- Convention d'exploitation d'un câble électrique et d'un demi-caniveau dans la galerie de la Batarelle octobre 2018,
- Convention d'exploitation d'une canalisation d'eau potable dans la galerie de Valtrède octobre 2018,
- Convention d'occupation du domaine public de la Métropole Aix-Marseille-Provence (13 sites) à titre précaire et révocable n°19/0011 janvier 2019,
- Deux autres conventions ont été signées au titre des frais de maintenance et des frais d'exploitation de la réserve du Vallon DOL (convention tripartite n°618 du 3 décembre 1971).

b. Garanties d'emprunts de la collectivité

Aucune garantie en cours.

c. Avances en compte courant de la collectivité

Nous n'avons pas d'avance en compte courant avec la collectivité.

d. Aides

Au titre de l'exercice 2023, la SCP a perçu la subvention suivante de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- ST Mitre Massane 3eme acompte et solde : 198 113,84 €

e. Dividendes distribués aux actionnaires dont la collectivité

La Société du Canal de Provence ne distribue pas de dividendes à ses actionnaires.

4 - Contrôles et gestion des risques

a. Principaux risques et incertitudes

Dotée d'une politique RSE affirmée, la SCP est triplement certifiée ISO 9001, 14001 et 45001. Dans le cadre de ces certifications, la société suit l'ensemble des risques dans chacun de ses processus. Au-delà de ces obligations, le comité de direction a souhaité mener une démarche plus large et plus transversale en identifiant les macros-risques de la société.

Une fois définie la liste de ces macros-risques, leur priorisation, des plans d'actions sont établis pour les risques majeurs. L'ensemble de ces risques est revu régulièrement en comité de direction afin de les actualiser.

Conformément à l'article D 1524-7 avant dernier alinéa, les informations demandées dans ce rapport sont indiquées "sans préjudice des informations protégées par l'article L. 151-1 du code de commerce ou présentant un caractère confidentiel et donné comme telles en application, selon le cas, de l'article L. 225-37 ou de l'article L. 225-92 de ce même code."

Aussi, certains risques seront identifiés dans le présent paragraphe. Les impacts potentiels, les moyens de maîtrise du risque existant et les actions d'améliorations possibles ne seront pas diffusés pour des raisons de confidentialité, de secret des affaires et de sécurité.

Le risque technique majeur identifié est le suivant :

- incident technique majeur sur un ouvrage ou un réseau du canal de Provence susceptible d'interrompre la continuité du service de l'eau.

Les risques externes potentiels pouvant avoir un impact sur l'aspect technique :

- aléas naturels,
- contexte géopolitique (impact sur les sûretés notamment des salariés dont international),
- malveillance y compris risque cybersécurité.

Les risques externes pouvant avoir un impact sur l'aspect financier :

- conflits internationaux risquant d'avoir un impact sur les coûts de matières premières et de l'énergie.

Aucun risque juridique n'a été identifié.

b. Contrôle interne

Etant soumise aux prescriptions de la loi du 9 décembre 2016 dite « Sapin II », la SCP est garante du respect des principes éthiques qu'elle s'est engagée à appliquer dans le cadre de toutes ses activités, que cela soit en France comme à l'International.

En 2018, date à laquelle la SCP a été assujettie à la loi Sapin II, l'ensemble des huit dispositifs prévus dans le cadre de cette loi ont été mis en œuvre :

- la cartographie des risques de corruption mise à jour en 2022,

- le code de conduite intégré au règlement intérieur de la SCP qui décrit les comportements à proscrire et indique les risques de sanctions en cas d'infraction à ce code ou à la réglementation,
- le règlement intérieur comporte un certain nombre de sanctions prévues en cas de comportements inappropriés par les salariés de la Société. Ce dispositif a été complété par un vadémécum de gestion des écarts de comportements intégré au corpus de gestion des ressources humaines.
- le dispositif d'alerte interne a été déployé en s'appuyant sur une plateforme externe dédiée et sécurisée. La procédure relative au dispositif d'alerte interne a été mise à jour compte tenu de la promulgation de la Loi Wasserman en 2022 ; une note d'information destinée aux collaborateur(trice)s accompagne cette procédure,
- la procédure de vérification de l'intégrité des clients, fournisseurs, partenaires et intermédiaires les plus importants. En effet, la société a contractualisé avec un prestataire de service pour la mise en place d'un outil de screening et de cotation du risque éthique vis-à-vis de nos fournisseurs, clients et partenaires. Conformément à nos règles liées au respect de la commande publique, une mise en concurrence a été effectuée en 2023 concernant l'application d'évaluation de nos tiers dans le cadre du dispositif « intégrité des tiers » de la loi Sapin II. La SCP utilise dorénavant un nouvel outil, pour lequel une reprise des données a été effectuée. Plusieurs sessions de formation à l'utilisation de ce logiciel ont été mises en œuvre pour seize utilisateurs. A cette occasion, le mode opératoire a été mis à jour et communiqué.
- l'organisation de sessions de formation et de sensibilisation au risque de corruption. A fin 2023, 332 personnes de la Société ont été formées ou sensibilisées au cours de 32 sessions, soit près de 58% des effectifs équivalents temps plein moyen (évalués à fin 2023). Trois sessions de formation ont été organisées en 2023 pour environ 20 collaborateurs. Elles ont recueilli un taux d'approbation de près de 92%. Conformément aux recommandations de l'autorité de contrôle (Agence Française Anticorruption), ces formations ont été interactives et pragmatiques, avec des études de cas concrets adaptés à la cartographie des risques de la SCP, en lien notamment avec les métiers ciblés.
- la Société a procédé à un audit du dispositif Sapin II en 2022 ainsi qu'aux contrôles comptables. Des actions d'amélioration sont mises en œuvre.

Par ailleurs, en 2023, la Société a souhaité renforcer sa politique d'intégrité. Son Conseil d'Administration a ainsi nommé son représentant en matière d'éthique et conformité : il s'agit de la Directrice Juridique, Commande Publique et Achat. Par ailleurs, la Société a mis en œuvre une charte de déontologie, approuvée en Conseil d'administration par ses administrateurs. Parallèlement, la cellule Audit Interne est chargée de mesurer ponctuellement l'efficacité des contrôles, dont ceux liés aux dispositifs anti-corruption. Celle-ci, ainsi que la Direction Juridique, Commande Publique et Achat sont directement rattachées à la Direction Générale, leur conférant une indépendance au sein de la Société.

Enfin, comme chaque année, la Société a procédé ponctuellement à des communications internes dans le cadre de sa politique anti-corruption et au rappel de ses règles éthiques décrites dans son code de conduite auprès de ses collaborateurs.

Indicateurs	Cumul au 31/12/2023
Nombre d'alertes	0
Nombre de personnes formées	332

c. Contrôles externes

Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes PACA initié par courrier du 18 janvier 2022 portant sur les exercices de 2016 à 2021 :

Ce contrôle a donné lieu à la communication à la Société d'un rapport d'observations définitives le 27 mars 2023, lequel a été présenté au Conseil d'administration de la SCP qui a délibéré le 13 avril 2023.

Deux recommandations ont été faites par la Chambre Régionale portant pour l'une sur des dérogations aux règles de la commande publique à limiter, et pour l'autre sur la comptabilité analytique où il est demandé de la fiabiliser en imputant des charges immobilières aux activités concurrentielles.

Mi-décembre 2023, la SCP a été notifiée d'un contrôle URSSAF portant sur les exercices 2020, 2021 et 2022. Les opérations de contrôle ont effectivement débuté en mars 2024.

5 - Bilan de la gouvernance de l'EPL

a. Actionnariat

Actions	Actionnaires	Actions A	Actions B	EUROS	%
45019	Métropole Aix-Marseille-Provence	35 619	9 400	686 297,09	18,239
45019	Département des Bouches-du-Rhône	35 619	9 400	686 297,09	18,239
45019	Département du Var	35 619	9 400	686 297,09	18,239
45019	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	45 019	0	686 300,50	18,239
10530	Département des Alpes-de-Haute-Provence	4 740	5 790	160 526,54	4,266
1741	Département des Hautes-Alpes	121	1 620	26 541,00	0,705
10532	Département de Vaucluse	4 740	5 792	160 557,03	4,267
13162	Caisse des Dépôts et Consignations	3 037	10 125	200 650,55	5,332
1685	Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône	544	1 141	25 687,29	0,683
1851	Chambre d'Agriculture du Var	141	1 710	28 217,91	0,750
535	Chambre d'Agriculture de Vaucluse	185	350	8 155,91	0,217
219	Chambre d'Agriculture des Alpes-de-Haute-Provence	89	130	3 338,59	0,089
105	Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes	55	50	1 600,69	0,043
14599	Caisse Nationale de Crédit Agricole	0	14 599	222 557,16	5,915
4942	C.R.C.A. Provence-Alpes-Côte d'Azur	0	4 942	75 339,23	2,002
6838	C.R.C.A. Alpes-Provence	0	6 838	104 243,16	2,770
12	Divers	0	12	182,94	0,005
246 827		165 528	81 299	3 762 800,00	

b. Les dirigeants

Les administrateurs

Présidente de la société : Mme Béatrice MARTIN élue lors du conseil d'administration du 19.04.2024.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Décembre 2023)

Présidente	Fabienne Joly	Conseillère régionale, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur <i>(Décédée le 15/12/2023)</i>
Vice-Présidents	Didier Brémond	Vice-président, Département du Var
	Christian Hubaud	Conseiller départemental, Département des Hautes-Alpes
	Marion Magnan	Vice-présidente, Département des Alpes-de-Haute-Provence
	Roland Giberti	Vice-président, Métropole Aix-Marseille Provence
	Christian Mounier	Vice-président, Département de Vaucluse
	Didier Réault	Vice-Président, Département des Bouches-du-Rhône
Administrateurs actionnaires	Martine Aréнас	Vice-présidente, Département du Var
	Laure Agnès Caradec	Vice-présidente, Département des Bouches-du-Rhône
	David Géhant	Vice-président, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
	Françoise Meyer	Vice-présidente, Crédit Agricole Provence-Côte d'Azur
	Claude Rossignol	Représentant les Chambres d'Agriculture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
	Amapola Ventron	Conseillère métropolitaine, Métropole Aix-Marseille-Provence
Salariés-administrateurs	Michèle Chauvin	
	Julien Lecollinet	
Censeurs	Patrick Adrien	Conseiller régional, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
	Christine Amrane	Conseillère départementale, Département du Var
	Catherine Brigant	Administratrice générale des Finances publiques
	Morgane Jacinto	Chargée de développement territorial, Banque des territoires, Groupe Caisse des dépôts
	Vincent Languille	Conseiller métropolitain, Métropole Aix-Marseille-Provence
	Arnaud Mercier	Conseiller départemental, Département des Bouches-du Rhône
Commissaire aux comptes	Loïc Hemann	Société d'expertise comptable KPMG Audit, Marseille
Direction de la Société	Jean-Luc Ivaldi	Directeur Général
	Isabelle Girousse	Directrice RSE QSE, Communication et des Relations Institutionnelles – Secrétaire du conseil d'administration
	Denis Buscaglia	Directeur des Systèmes d'Information
	Isabelle Chanfrault	Directrice des Ressources Humaines et de l'Environnement de Travail
	Angélique Gaspérini	Directrice Juridique Commande publique et Achat
	Bruno Grawitz	Directeur de l'Ingénierie et des Services
	Jean-Bernard Guieu	Directeur Financier
		Directrice Juridique Audit Qualité
	Benoit Moreau	Directeur du Développement
	Jean-Marc Philip	Directeur Commercial et Innovation
Franck Sanfilippo	Directeur du Service de l'Eau	

Les représentants à l'assemblée spéciale

Il n'existe pas d'assemblée spéciale à la SCP.

Obligations de mixité homme/femme

La SCP répond aux obligations de parité hommes/femmes au sein des Conseils d'Administration des sociétés anonymes telles que précisées par la loi des 27-01-2011 et 04-08-2014, qui imposent aux entreprises une représentation équilibrée dans un délai de 3 ans après franchissement d'un seuil de 500 salariés permanents, seuil qu'a franchi la SCP en 2018.

En 2023, le Conseil d'administration de la SCP comporte 40 % au moins d'administrateurs de sexe féminin et respecte les obligations de parité.

Organisation de la gouvernance

- La présidente du Conseil d'administration, Mme Fabienne JOLY, élue au Conseil régional, a été désigné(e) par délibération du Conseil d'administration du 14/09/2021, pour la durée de son mandat d'administrateur.
Mme JOLY est décédée le 15 décembre 2023, la présidence du Conseil d'administration est ensuite restée vacante dans l'attente d'une désignation par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur conformément à ce que prévoit l'article 14 des statuts de la SCP.
Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 19 avril 2024, Mme Bénédicte MARTIN a été élue présidente du conseil d'administration de la Société du Canal de Provence.
- Le directeur général, M Jean-Luc IVALDI a été désigné par délibération du Conseil d'administration du 9 décembre 2020.

c. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

Les membres du Conseil d'Administration, y compris son Président, ne perçoivent pas de rémunération en raison de leur fonction. Ils peuvent, sur leur demande, être dédommagés pour les frais de déplacement engagés dans le cadre de leur mission. La question de la rémunération des membres du conseil d'administration est, par ailleurs, encadrée par l'article 27 des statuts de la SCP.

En 2023, aucune demande de remboursement de frais n'a été formulée par les administrateurs ou censeurs de la SCP.

M. Jean-Luc IVALDI, Directeur général, possède également le statut de mandataire social : Conformément à l'article 22 des statuts de la SCP, sa rémunération relève de la compétence du conseil d'administration. Lors de sa désignation en décembre 2020, le conseil d'administration a approuvé une rémunération sur 12 mois exclusive de toute prime ou avantage à l'exception de la mise à disposition d'un véhicule de fonction et du bénéfice des dispositions applicables aux salariés de la Société en matière de prévoyance (décès-invalidité et mutuelle santé) et de retraite supplémentaire.

d. Bilan de la gouvernance

Réunions du Conseil d'administration, de l'Assemblée spéciale et de l'Assemblée générale

- Le Conseil d'administration s'est réuni le 12/12/2023, 14/09/2023, 27/06/2023, 13/04/2023
- L'Assemblée générale ordinaire s'est réunie le 27 juin 2023
- Une Assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 12 décembre 2023

Participation des représentants

- Participation aux réunions du Conseil d'administration :

Nom du représentant de la collectivité	Fonction au sein du Conseil d'administration	Séances du Conseil d'administration				Taux de part.	Taux de participation moyen annuel
		13/04	27/06	14/09	12/12		
Arnaud Mercier (désigné le 31/07/2020)	Administrateur Vice-Président	1	1	//	//	100%	75%
Roland Giberti (désigné le 29 juin 2023 en remplacement de M. Arnaud Mercier)	Administrateur Vice-Président	//	//	1	1	100%	
Amapola Ventron (désignée le 15/10/2020, également représentante de la Métropole à l'AG)	Administrateur	0	1	1	0	50%	
Vincent Languille (désigné le 31/07/2020)	Censeur	1	1	1	1	100%	100%

- Participation aux réunions d'assemblée générale

Nom du représentant de la collectivité	Fonction au sein du conseil d'administration	Assemblée générale	
		27/06/2023	12/12/2023
Amapola Ventron (désignée le 15/10/2020, également représentante de la Métropole à l'AG)	Administrateur	1	1 (vote par correspondance)